



Tout savoir sur les vide grenier a domicile

Par **carmen**, le **13/06/2011** à **20:19**

Bonjour monsieur , madamernrnje suis locataire d' un appartement avec une grande terrasse à NICE Cote D'Azur rnrnJe voudrais faire un vide grenier chez moi dans ma location sur ma terrasse :rn Est -ce possible ???rn Faut ' il une autorisation auprès d 'une qu' elconque administration rn Suis- je obligée de déclarer ma recette aux Impots?rn Ai-je le droit dans faire plusieurs par an?rn Puis-je passé des annonces (journaux, entrée d' immeuble, magasins) rnAi-je des obligations? sur le point de vue du voisinage(nuisance sonore ,horraire , flux de la clientele)rnrnMerci de votre bienveillance a ma demande de renseignements rnMes salutations distinguées rnMme lopez

Par **mimi493**, le **14/06/2011** à **02:28**

<http://vide-greniers.org/reglementation/>

Par **alterego**, le **14/06/2011** à **11:21**

BonjourrnrnDès votre première visite vous êtes gâtée, Mimi vous a fourni la réponse parfaite.rnrnPuisque nous sommes entre niçois, où et quand si vous le faites ?rnCes petites ventes intimistes nous changent du cours Saleya.rn rnCordialement